

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 23 août 2018 à 19h30 à la Mairie, située au 167 route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #3 - Audrey Bédard  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Mario Chiasson  
Siège #6 - Linda Gosselin

Monsieur André Ferland a motivé son absence.

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

114-08-18

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 9 juillet 2018
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 23 août 2018
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.1 - Renouvellement des conduites - rue Principale
  - 6.2 - Modification du périmètre urbain
  - 6.3 - Service incendie
  - 6.4 - Sécurité civile
  - 6.5 - Plan de relance / MRC des Etchemins
  - 6.6 - Plan de relance / centre du village
  - 6.7 - Parc industriel
  - 6.8 - Achat d'une remorque
  - 6.9 - Employé municipal
  - 6.10 - Dérogation mineure - Transport Valmont Mathieu
  - 6.11 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
  - 6.12 - Programme d'aide à la voirie locale / Volet projets particuliers d'amélioration
  - 6.13 - Programme d'aide financière de Fonds de la sécurité routière
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
  - 7.1 - Oeuvre des loisirs
  - 7.2 - Projet de dekHochey
  - 7.3 - Modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - 7.4 - Comité de bassin de la rivière Chaudière
  - 7.5 - Colloque de zone / ADMQ
  - 7.6 - Sommet municipal
  - 7.7 - Colloque Ville intelligente / ville organique
- 8 - CORRESPONDANCE
  - 8.1 - FQM
  - 8.2 - Parc régional du massif du Sud
  - 8.3 - École des Appalaches
  - 8.4 - Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches
  - 8.5 - Grand rassemblement pour les tout-petits
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Linda Gosselin,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les items suivants:

6.14 Formation en eau potable

6.15 Formation en eaux usées

ADOPTÉE

**115-08-18**

### **3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 9 juillet 2018**

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Audrey Bédard,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionné soit adopté.

ADOPTÉE

### **4 - FINANCES**

**116-08-18**

#### **4.1 - Comptes fournisseurs au 23 août 2018**

##### **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 23 AOÛT 2018**

<b>N°chèque</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>	<b>Payé</b>
C1800373	GILLES VEZINA	390,00	390,00
C1800374	COOP STE-JUSTINE	34,03	34,03
C1800375	HYDRO-QUEBEC	278,70	278,70
C1800375	HYDRO-QUEBEC	429,56	429,56
C1800375	HYDRO-QUEBEC	1 850,31	1 850,31
C1800375	HYDRO-QUEBEC	31,51	31,51
C1800376	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	78,30	78,30
C1800377	J.R. ROY INC.	258,69	258,69
C1800378	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 150,13	1 150,13
C1800379	BELL MOBILITÉ INC.	67,75	67,75
C1800380	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	74 302,11	74 302,11
C1800381	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	1 896,92	1 896,92
C1800382	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C1800383	OEUVRE DES LOISIRS	6 500,00	6 500,00
C1800384	AON HEWITT	2 964,20	2 964,20
C1800385	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	7 808,40	7 808,40
C1800386	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	934,22	934,22
C1800386	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 128,12	2 128,12
C1800387	INTERFAS EN FIDUCIE	3 714,46	3 714,46
C1800388	SOGETEL INC.	533,69	533,69
C1800388	SOGETEL INC.	53,93	53,93
C1800389	HYDRO-QUEBEC	899,37	899,37
C1800389	HYDRO-QUEBEC	3 838,99	3 838,99
C1800389	HYDRO-QUEBEC	548,97	548,97
C1800389	HYDRO-QUEBEC	1 850,31	1 850,31
C1800389	HYDRO-QUEBEC	955,02	955,02
C1800389	HYDRO-QUEBEC	510,19	510,19
C1800390	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	15,00	15,00
C1800391	JACQUES TANGUAY	196,86	196,86
C1800391	JACQUES TANGUAY	16,00	16,00
	MARIO LAPIERRE	497,20	497,20
	LUC DEBLOIS	265,58	265,58

	FRÉDÉRIK LAPOINTE	337,50	337,50
	PIERRE FOURNIER	97,13	97,13
	LOUIS-GUY LAFLEUR	28,85	28,85
C1800392	OEUVRE DES LOISIRS	7 500,00	7 500,00
C1800393	ÉTHIER AVOCATS	409,75	
C1800394	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	44,00	
C1800395	MRC DES ETCHEMINS	54 782,00	
C1800396	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	167,38	
C1800397	COOP STE-JUSTINE	6 587,52	
C1800398	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 108,95	
C1800398	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	55,11	
C1800398	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 934,30	
C1800398	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	26,90	
C1800398	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	365,05	
C1800398	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	235,04	
C1800398	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 380,67	
C1800399	PAVAGES ABENAKIS LTEE	6 848,59	
C1800399	PAVAGES ABENAKIS LTEE	885,04	
C1800400	HYDRO-QUEBEC	1 939,68	
C1800401	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 229,50	
C1800402	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	18 663,25	
C1800403	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C1800403	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C1800404	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	98,77	
C1800405	GARAGE GILLES DUCHAINE	142,83	
C1800406	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	593,62	
C1800407	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	288,99	
C1800408	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	328,55	
C1800408	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	645,83	
C1800409	BELL MOBILITÉ INC.	67,98	
C1800410	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	361,78	
C1800411	SERGE CARRIER ET FILS INC.	5 188,54	
C1800412	SANI-ETCHEMIN INC.	1 807,99	
C1800413	YVAN LEHOUX	50,00	
C1800414	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	7 847,04	
C1800415	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 388,89	
C1800416	CST CANADA - ST-GEORGES	434,30	
C1800417	LES MAGASINS KORVETTE LTEE	5,38	
C1800418	ENVIRONEX	257,17	
C1800418	ENVIRONEX	248,88	
C1800419	M.R.C. DES ETCHEMINS	2 149,79	
C1800420	EMCO DISTRIBUTION LTEE	1 360,78	
C1800421	TRANSPORT ADRIEN ROY ET FILLES INC.	27 254,97	
C1800422	MAINTENANCE INDUSTRIELLE MOBILE	80,42	
C1800423	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	239,15	
C1800423	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	36,75	
C1800424	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1800424	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	873,47	
C1800424	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	574,88	
C1800425	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1800426	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	32 121,75	
C1800427	ENSEIGNES AUX QUATRE VENTS	10 713,84	
	TOTAL	316 621,76	123 102,00
	SOLDE À PAYER	193519,76	
	ENCAISSE	202143,86	

Sur une proposition de Mario Chiasson,  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:  
QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

## **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

## **6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**

### **6.1 - Renouvellement des conduites - rue Principale**

Le conseil municipal prend connaissance des croquis présentés par l'ingénieur Michel Auger.

À l'exception de quelques modifications, celui-ci accepte cette proposition.

### **6.2 - Modification du périmètre urbain**

#### **6.2.1 - Modification du plan d'urbanisme**

##### **6.2.1.1 - Avis de motion - modification du plan d'urbanisme**

#### **AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Réjean Labonté, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance le règlement no.174-18 visant à modifier le plan d'urbanisme.

---

Réjean Labonté, conseiller

**117-08-18**

##### **6.2.1.2 - Projet de règlement de modification au plan d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, les règlements numéro 74-07, fut adopté le 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 74-07 afin de procéder à la concordance avec le règlement #129-18 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement (modifications aux limites du périmètre d'urbanisation);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL TANGUAY ET  
RÉSOLU :

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 174-18 suivant:

#### **ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 174-18 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 74-07 INTITULÉ «PLAN D'URBANISME» DE FAÇON À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION »;

#### **ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 74-07 adopté par ce Conseil le 21 juin 2007, dans le but suivant :

- Modifier les limites du périmètre d'urbanisation afin de déplacer le développement résidentiel projeté de la Route de la Station vers le boulevard Lessard (modification de l'affectation résidentielle).

### **ARTICLE 3. Modifications du règlement 74-07**

**3.1** : Le règlement numéro 74-07 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:

- L'annexe 1, feuillet A et l'annexe 1, feuillet B du règlement 74-07 sont modifiés tel que montré à l'Annexe du présent règlement. Les modifications consistent à diminuer la superficie de la zone 06-H et à agrandir la zone 27-H.

### **ARTICLE 4.**

Avis de motion du présent règlement a été donné le 23 août 2018

Adoption du premier projet de règlement le 23 août 2018

Adoption du second projet de règlement le

Adoption du règlement le

Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le

Avis de promulgation du règlement a été donné le

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

M. Christian Chabot, Maire

---

M. Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **6.2.2 - Modification au règlement de zonage**

##### **6.2.2.1 - Avis de motion - modification au règlement de zonage**

#### **AVIS DE MOTION**

Je soussignée, Linda Gosselin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance le règlement no. 175-18 visant à modifier le règlement de zonage.

---

Linda Gosselin, conseillère

**118-08-18**

##### **6.2.2.2 - Projet de règlement de modification au règlement de zonage**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de procéder à la concordance avec le règlement #129-18 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement (modifications aux limites du périmètre d'urbanisation);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mario Chiasson et résolu:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le premier projet de règlement numéro 175-18 suivant:

#### **ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 175-18 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION »;

#### **ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 76-07 adopté par ce Conseil le 21 juin 2007, dans les buts suivants :

- Modifier les limites du périmètre d'urbanisation afin de déplacer le développement résidentiel projeté de la Route de la Station vers le boulevard Lessard (modification de l'affectation résidentielle).

#### **ARTICLE 3. Modifications du règlement 76-07 (Zonage)**

- Le règlement numéro 76-07 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:
  - L'annexe 1, feuillet A et l'annexe 1, feuillet B du règlement 76-07 sont modifiés tel que montré à l'Annexe du présent règlement.

#### **ARTICLE 4.**

Avis de motion du présent règlement a été donné le 23 août 2018  
Adoption du premier projet de règlement le 23 août 2018  
Adoption du second projet de règlement le  
Adoption du règlement le  
Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le  
Avis de promulgation du règlement a été donné le

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

M. Christian Chabot, Maire

---

M. Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **6.3 - Service incendie**

Le conseil municipal prend connaissance d'un modèle de rapport présenté à la Municipalité de Saint-Magloire pour la modification ou la réparation d'un bien immeuble.

119-08-18

#### **6.4 - Sécurité civile**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise Christian Chabot, Mario Chiasson et Marcel Tanguay à participer à la formation des élus en sécurité

civile qui se tiendra le 25 septembre 2018 à Sainte-Rose.

ADOPTÉE

#### **6.5 - Plan de relance / MRC des Etchemins**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des derniers développements dans le dossier du plan de relance de la MRC des Etchemins.

#### **6.6 - Plan de relance / centre du village**

Le conseil prend connaissance du plan de rénovation préparé par Annie Turmel dans le dossier du bâtiment situé au 209, rue Principale (Faims Traiteurs).

De plus, il est informé que le contrat avec monsieur Thierry Perez a été signé le 13 juillet dernier.

Les travaux de démolition de cette maison devrait être effectué prochainement.

**120-08-18**

#### **6.7 - Parc industriel**

Il est proposé par Audrey Bédard,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accorde le contrat pour le déboisement du parc industriel à l'entreprise Gilles Labonté et Fils selon l'entente 60-40 sur le bois récolté lors de la coupe.

ADOPTÉE

#### **6.8 - Achat d'une remorque**

Le conseil municipal aimerait recevoir une soumission de Précisions Provençal avant de prendre une décision dans ce dossier.

**121-08-18**

#### **6.9 - Employé municipal**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de monsieur Pierre Fournier pour combler le poste d'employé municipal et ce, à compter du 6 août 2018.

ADOPTÉE

**122-08-18**

#### **6.10 - Dérogation mineure - Transport Valmont Mathieu**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Transport Valmont Mathieu et fils qui désire régulariser la marge de recul avant des côtés nord-ouest et sud-est du bâtiment principal qui est de 5,61 mètres de la ligne avant nord-ouest et de 3,79 mètres de la ligne avant sud-est comparativement à la norme de 9 mètres ainsi que la marge de recul arrière qui est de 3,60 mètres de la ligne arrière comparativement à la norme de 10 mètres selon l'article 4.2.2 du règlement de zonage 76-07;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié selon la loi le 9 août 2018;  
EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Transport Valmont Mathieu et fils dans le but de

régulariser la marge de recul avant des côtés nord-ouest et sud-est du bâtiment principal ainsi que la marge de recul arrière de ce même bâtiment principal;

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à Transport Valmont Mathieu et fils;

QUE ledit Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

#### **6.11 - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable**

Ce programme découle de l'engagement du gouvernement du Québec d'offrir un soutien financier aux municipalités afin de les aider à se conformer aux obligations fixées par le Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection relativement au rapport présentant les résultats de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable qui doit être transmis au MDDEP avant le 1er avril 2021.

La municipalité serait admissible à une subvention équivalente à 50% des coûts.

123-08-18

#### **6.12 - Programme d'aide à la voirie locale / Volet projets particuliers d'amélioration**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration, le Conseil municipal de Sainte-Justine atteste que les travaux ont été effectués sur le ou les chemins municipaux pour un montant subventionné de 14 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

#### **6.13 - Programme d'aide financière de Fonds de la sécurité routière**

Le directeur général remet au conseil municipal l'information relative au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière et demandera de l'information supplémentaire à ce sujet.

124-08-18

#### **6.14 - Formation en eau potable**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise Frédérick Lapointe à participer à la formation de qualifications professionnelles en eau potable (OTUND-FD), traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution qui se tiendra en Chaudière-Appalaches du 22 octobre au 21 novembre 2018.

ADOPTÉE



## 6.15 - Formation en eaux usées

Compte tenu du conflit d'horaire pour la formation en eau potable, le conseil municipal convient de ne pas inscrire Frédéric Lapointe à cette formation.

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

### 7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au camp de jour, à la vidéo du camp de jour, au problème d'infiltration des ratons laveurs au Centre sportif et au nouveau festival, Oktoberfestine qui aura lieu le 6 octobre.

### 7.2 - Projet de dekHochey

Le directeur des loisirs informe le conseil municipal de l'état de ce dossier et du montage financier de ce projet.

### 7.3 - Modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

#### 7.3.1 - Avis de motion

#### AVIS DE MOTION

Je soussignée, Audrey Bédard, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement no. 131-12 ayant pour titre "Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Justine" conformément au projet de loi 155.

---

Audrey Bédard, conseillère

125-08-18

#### 7.3.2 - Présentation du projet de règlement de modification

**Attendu que** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celles-ci;

**Attendu que** l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifié par le projet de loi 155 et que ce projet de loi 155 oblige ainsi les municipalités à modifier leur code d'éthique et de déontologie des employés municipaux avant le 19 octobre 2018;

**Attendu que** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné le 23 août 2018;

En conséquence de ce qui précède,

**Il est proposé par Marcel Tanguay,**

**Et résolu**

Que le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte la modification au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la façon suivante :

**Article 1 : Titre**

Le titre du présent projet de règlement est : **Projet de Règlement no. 173-18**

**visant à modifier le règlement no. 131-12 ayant pour titre « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de sainte-Justine » conformément au projet de loi 155.**

#### **Article 2 : Modification**

La règle 6 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Sainte-Justine est modifiée de la façon suivante :

#### **L'obligation de loyauté**

L'employé doit être loyal et fidèle à ses engagements envers l'employeur.

Sans limiter la portée de ce qui précède, toute personne qui quitte son emploi au sein de la Municipalité ne doit pas tirer un avantage indu des fonctions qu'elle y a occupées.

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit au directeur général et à son adjoint d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou tout autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

#### **Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

**126-08-18**

#### **7.4 - Comité de bassin de la rivière Chaudière**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer à titre de membre du Comité de Bassin de la Rivière Chaudière et de payer la cotisation annuelle de 50\$.

ADOPTÉE

**127-08-18**

#### **7.5 - Colloque de zone / ADMQ**

Il est proposé par Mario Chiasson,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général, Gilles Vézina, à participer au colloque de la zone Beauce-Côte-Sud de l'ADMQ qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2018 à Scott.

ADOPTÉE

**128-08-18**

#### **7.6 - Sommet municipal**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire, Christian Chabot, à participer au Sommet municipal qui aura lieu au Centre des congrès de Québec le 14 septembre 2018.

ADOPTÉE

#### **7.7 - Colloque Ville intelligente / ville organique**

Aucun membre du conseil ne participera au Colloque "Ville intelligente / Ville

organique » qui se tiendra dans la région de Thetford les 27 et 28 septembre prochain.

## **8 - CORRESPONDANCE**

### **8.1 - FQM**

La correspondance de la FQM a été transmise par courriel aux membres du Conseil municipal.

### **8.2 - Parc régional du massif du Sud**

Monsieur Christian Chabot participera à l'évènement qui soulignera le 20e anniversaire du Parc régional du Massif du Sud et qui aura lieu le 15 septembre prochain.

### **8.3 - École des Appalaches**

La Fondation de l'École des Appalaches tient à remercier la Municipalité de Sainte-Justine pour sa participation financière lors de sa campagne de financement de l'année 2018-2018.

### **8.4 - Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches**

Compte tenu du fait que les Jeux du Québec sont déjà passés, le conseil municipal refuse de contribuer à cet évènement.

### **8.5 - Grand rassemblement pour les tout-petits**

Le Grand rassemblement pour les tout-petits se tiendra à Québec les 20 et 21 novembre 2018.

## **9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

**129-08-18**

## **10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Audrey Bédard,

Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h40.

ADOPTÉE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

PRÉSIDENT